MINISTERE DU TOURISME

OFFICE NATIONAL DU TOURISME TUNISIEN

Direction du Patrimoine et de l'Environnement

ETUDE DE LA CARTE DU TOURISME CULTUREL ET NATUREL

Sami GHARBI
Architecte Général
Directeur du Patrimoine et de l'Environnement

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE L'ETUDE
2. OBJECTIFS DE L'ETUDE
3. CONSISTANCE DE L'ETUDE
4. PHASES DE L'ETUDE
5. CRITERES DE SELECTION
6. RESULTATS DE L'ETUDE
7. SITES ELIGIBLES
8. COUT ET FINANCEMENT
9. CONCLUSION

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

- La Tunisie bénéficie d'une grande diversité de sites culturels et naturels et d'une variété de composantes patrimoniales immatérielles spécifiques. Ces richesses constituent des ressources durables pour la diversification de l'offre touristique et pour le développement de nouveaux produits, répondant à l'évolution mondiale du marché.
- Afin d'encourager l'exploitation durable du patrimoine culturel et naturel, l'Etat a décidé en **1997** la mise en place d'une stratégie nationale pour le développement et la promotion du tourisme culturel et naturel.
- La Carte Nationale du Tourisme Culturel et Naturel est une des composantes majeures du plan d'actions approuvé par le CMR du **26 Mai 1999** sur une période de **5 ans (2000-2004)** et pour un cout estimé à **32 millions de dinars**.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

- Identifier et rassembler d'une manière exhaustive et sur un même support toutes les données écrites, graphiques, cartographiques, photographiques, etc… sur les composantes du patrimoine culturel et naturel matériel et immatériel *pour le développement de nouveaux circuits touristiques, en vue de promouvoir les différents produits du tourisme culturel et naturel.*
- L'étude est destinée à plusieurs utilisateurs :
- **L'administration:** pour lui fournir des outils d'aide à la décision.
- **Le public tunisien et étranger:** pour l'encourager à pratiquer un tourisme spécifique dans toutes les régions.
- **Les promoteurs:** pour leur dévoiler les opportunités d'investissement à l'échelle nationale, régionale et locale, dans le secteur du tourisme culturel et naturel.

3. CONSISTANCE DE L'ETUDE

- Identifier les composantes du patrimoine culturel et naturel éligibles au tourisme culturel et naturel, sur une base de données relationnelle, informatisée et trilingue (Arabe, Français, Anglais), à savoir:
  - **Les composantes culturelles matérielles:** *musées, sites archéologiques, monuments historiques, médinas, villages, etc…*
  - **Les composantes culturelles immatérielles:** *festivals, chants, dance, gastronomie, traditions populaires, savoir-faire artisanal, etc…*
  - **Les composantes naturelles:** *réserves naturelles, parcs nationaux, forêts, montagnes, paysages, grottes, milieux subaquatiques, iles, oasis, sahara, etc…*
- Proposer des circuits touristiques thématiques, régionaux et interrégionaux.
- Proposer des projets sommaires de valorisation et d'exploitation, avec des schémas de montage institutionnel.
- Elaborer à partir de la base de données des cartes régionales et de la carte nationale, en utilisant le dispositif SIG.
- Elaborer un DVD-Rom multimédia interactif qui comprend tous les résultats de l'étude.

4. PHASES DE L'ETUDE

- **Phase 1 (30 jours):** détermination de l'aspect méthodologique, identification des composantes du patrimoine culturel et naturel par type et par région.
- **Phase 2 (180 jours):** Choix d'une liste exhaustive des composantes du patrimoine culturel et naturel éligibles au tourisme culturel et naturel selon des fiches d'identification. Mise en place de la base de données relationnelle. Elaboration des cartes régionales et de la carte nationale.
- **Phase 3 (60 jours):** proposition de circuits thématiques régionaux et interrégionaux rattachés à des cartes. Identification des opportunités d'investissement, d'exploitation et de valorisation du patrimoine culturel et naturel disponible. Suggestion de projets sommaires de développement régional et local, avec des schémas de montage institutionnel. Organisation par l'ONTT d'un atelier de concertation pour arrêter les choix d'exploitation.
- **Phase 4 (60 jours):** édition en 3 langues (Arabe, Français, Anglais). Edition numérique. Formation des agents de l'administration.

5. CRITERES DE SELECTION

- La complexité et la diversité des composantes du patrimoine culturel et naturel éligibles au tourisme culturel et naturel posent le problème des modalités de leurs choix, sur la base de:
- La renommée internationale reconnue par l'UNESCO.
- Les spécificités nationale, régionale ou locale.
- La demande de la clientèle potentielle et les thématiques de voyage.
- L'écho et l'image véhiculés.
- La durée des visites (2.00 h – 2.30 h).
- La typologies des visites régionales (court 1j: 200-250km, moyen 2j: 250-300km, long 3j: 300-350km de transport).
- La proximité géographique et l'accessibilité routière.
- Le niveau de protection et de mise en valeur.
- La sécurité des visiteurs.

6. RESULTATS DE L'ETUDE

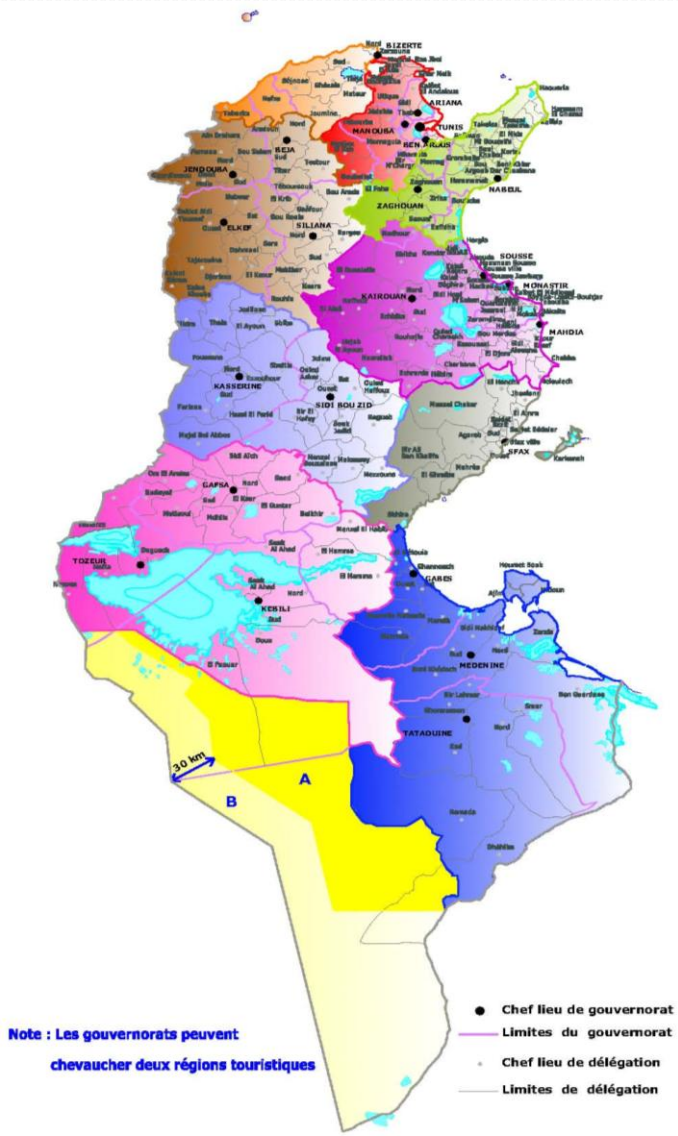

- **10 régions de développement du tourisme culturel et naturel:**
  - La région Capitale, Tunis Carthage (Tunis, Ben Arous, Manouba, Ariana et Bizerte).
  - La région Cap Bon, Jbel Zaghouan (Nabeul, Zaghouan et Ben Arous).
  - La région Sahel, Basses steppes (Sousse, Monastir, Mahdia et Kairouan).
  - La région Sfax, Kerkennah (Sfax).
  - La région de la Jeffara et du Dhar (Gabès, Médenine et Tataouine).
  - La région de l'Erg oriental et de l'extrême sud (Tataouine et Kébili).
  - La région du Djérid et de Nefzaoua (Gabès, Kébili, Tozeur et Gafsa).
  - La région de la Dorsale et ses confins (Kasserine et Sidi Bou Zid).
  - La région du Tell et du haut Tell (Siliana, Le Kef, Jendouba et Béja).
  - La région du Tell maritime (Jendouba, Béja, Bizerte).

6. RESULTATS DE L'ETUDE

- **Les composantes du patrimoine culturel et naturel éligibles au tourisme culturel et naturel identifiés:**

- Les sites archéologiques et les sites culturels.
- Les ensembles historiques et traditionnels.
- Les expressions traditionnelles et populaires.
- Les festivals et les manifestations culturelles.
- Les activités artisanales.
- La gastronomie.
- Les musées.
- Les lieux de mémoire du mouvement national.
- Les lieux de culte de la chrétienté.
- Les synagogues.
- Les nécropoles militaires de la seconde guerre mondiale.
- Les patrimoines naturels.
- Les paysages.
- Les patrimoines marins et insulaires.
- Les patrimoines géologiques et miniers.

7. SITES ELIGIBLES

8 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO

- **7 sites culturels**
  - Site archéologique de Carthage (1979).
  - Site archéologique de Kerkouane (1985).
  - Site archéologique de Dougga (1997).
  - Amphithéâtre d'El Jem (1979).
  - Médina de Tunis (1979).
  - Médina de Sousse (1988).
  - Médina de Kairouan (1988).
- **1 site naturel**
  - Parc national d'Ichkeul (1980).
- **10 sites soumis à la liste indicative**
  - Oasis de Gabès (2008).
  - Chott El Djérid (2008).
  - Parc national d'El Feija (2008).
  - Parc national de Bouhedma (2008).
  - Ile de Djerba (2012).
  - Médina de Sfax (2012), etc…

Amphithéâtre d'El Jem

7. SITES ELIGIBLES

75 sites archéologiques

- 7 sites de la préhistoire.
- 18 sites de la protohistoire.
- 46 sites de l'Antiquité.
- 4 sites du Moyen-âge.

Site archéologique de Kerkouane

7. SITES ELIGIBLES

18 médina et villes anciennes, 25 villages

Ville de notoriété internationale: TUNIS

7. SITES ELIGIBLES

Ville de notoriété internationale: KAIROUAN

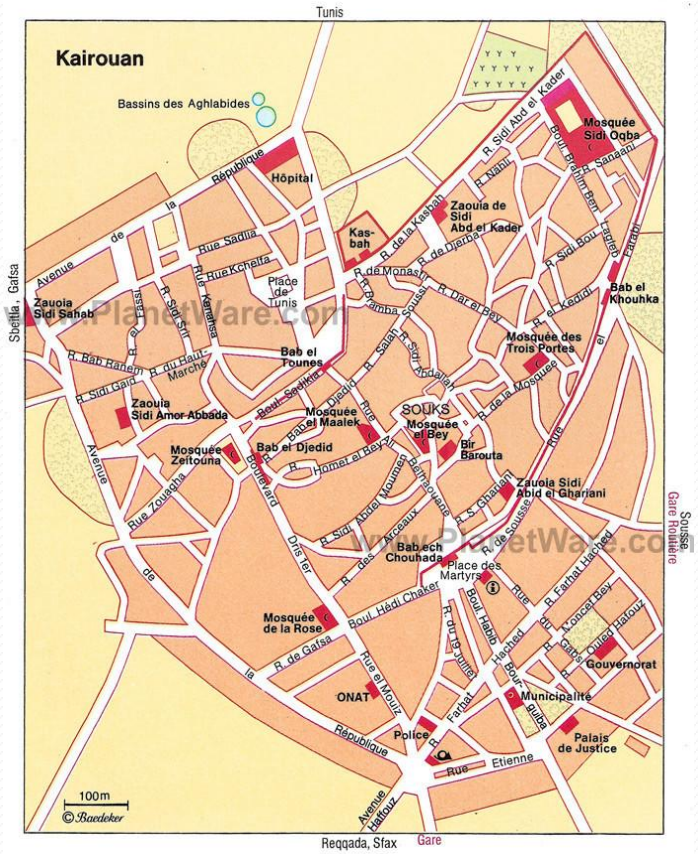

7. SITES ELIGIBLES

Ville de notoriété internationale: SOUSSE

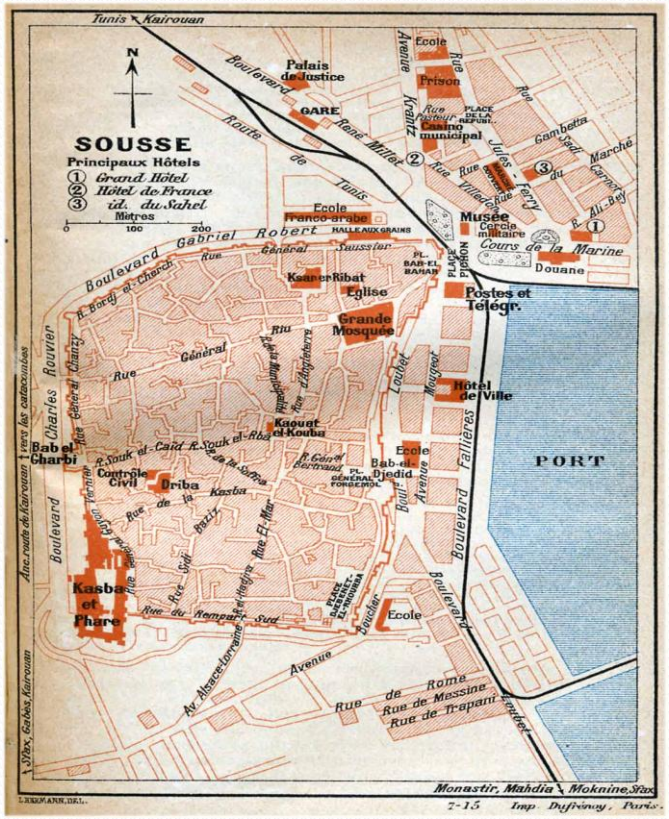

7. SITES ELIGIBLES

Ville de notoriété nationale: LE KEF

Ville de notoriété régionale: TESTOUR

7. SITES ELIGIBLES

Ville de notoriété locale: ZAGHOUAN

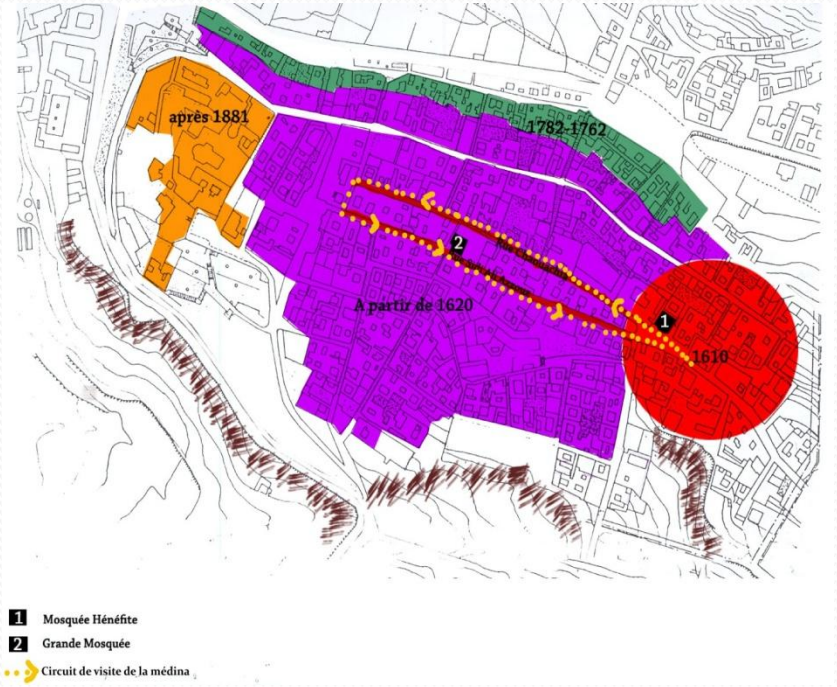

Village traditionnel: HERGLA

7. SITES ELIGIBLES

Village troglodyte: MATMATA

Village oasis: TEMERZA

7. SITES ELIGIBLES

57 musées publics, 16 privés qui rendent service mais ils n'accomplissent pas la fonction didactique des musées publics.

Musée du Bardo

Musée de Guellala

7. SITES ELIGIBLES

10 Festivals internationaux.

L'événementiel internationalise l'offre touristique.

Festival de notoriété internationale: CARTHAGE

Festival de notoriété internationale: EL JEM

7. SITES ELIGIBLES

15 Parcs nationaux, 35 sites Ramsar (écotourisme).

Parc national d'Ichkeul

7. SITES ELIGIBLES

Parc national de Chambi à Kasserine

Parc national de Bouhedma à Sidi Bouzid / Gafsa

7. SITES ELIGIBLES

Les paysages géographiques et historiques

La Table de Jugurtha à Kalaat Snène

Ras Edrak à El Haouaria

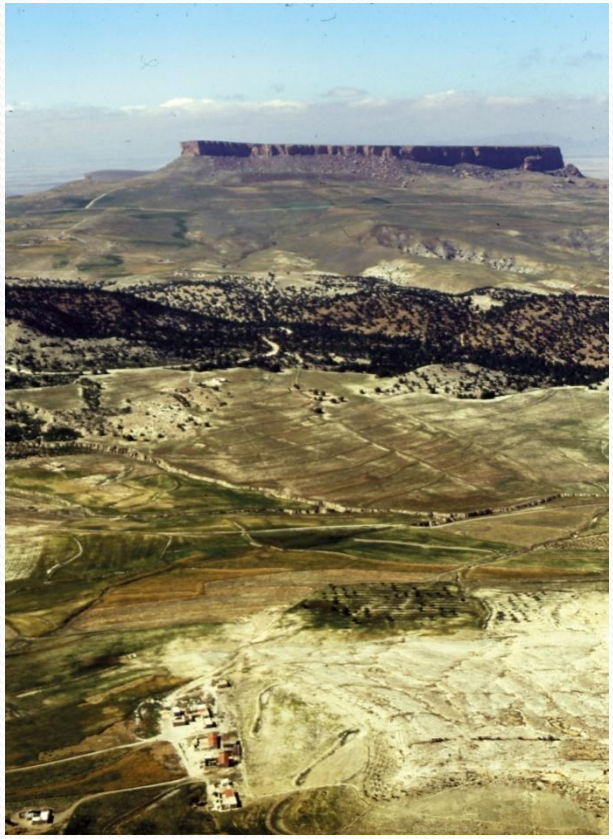

7. SITES ELIGIBLES

Les sites marins, côtiers ou insulaires

Les iles de Kerkennah

L'ile de Djerba

7. SITES ELIGIBLES

Les patrimoines géologiques et miniers

Les grottes de jbel Essarj: Kairouan - Séliana

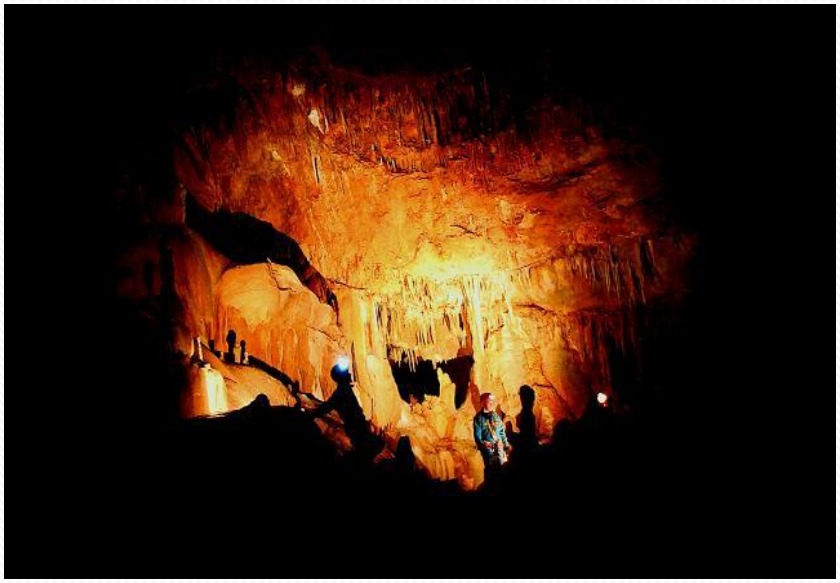

Les gisements fossiles du bassin de Tataouine

7. SITES ELIGIBLES

25 maisons d'hôtes et gites ruraux

Maison d'hôtes DAR FATMA à Sidi Bou Saïd

Maison d'hôtes DAR HI à Nefta

7. SITES ELIGIBLES

Gite rural DAR ZAGHOUANE

Gite rural DAR CHENOUFI au Kef

8. COUT ET FINANCEMENT

- Bureau d'études : **Jellal Abdelkafi & Géomatix**.
- Cout : **220.000 dinars**, répartis comme suit :
- *100.000 dinars* : Ministère du Tourisme / Office National du Tourisme Tunisien.
- *60.000 dinars* : Ministère de la Culture / Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle.
- *60.000 dinars* : Ministère de l'Environnement / Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie.
- Responsable de l'étude : Office National du Tourisme Tunisien / Direction du Patrimoine et de l'Environnement.

9. CONCLUSION

« Béni soit celui qui distingua la Tunisie de tous les pays, en lui prodiguant des qualités exceptionnelles…Un pays que ses enfants magnifient. En récompense, il les glorifie. »

Hassan Hosni Abdelwahab

« Tunisiennes célèbres », 1965

Merci pour votre aimable attention